

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 40091
Numéro SIREN : 349 319 848
Nom ou dénomination : SOCIETE ORDINIS

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2020 sous le numéro de dépôt 2292

ORDINIS
Société par actions simplifiée au capital de 125 286 euros
Siège social : 19 Rue Delorme 03000 MOULINS
RCS CUSSET 349 319 848

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 SEPTEMBRE 2020

Dépôt n°

01 OCT. 2020

Greffé du Tribunal
de commerce de Cusset



L'an DEUX MILLE VINGT,
Le 14 septembre,
A 19 heures,

Les associés de la société ORDINIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 19 Rue Delorme 03000 MOULINS, sur convocation faite par La Présidente.

L'Assemblée est présidée par Madame Brigitte BERGEMIN, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Xavier SOLA, représentant la SARL HALLEY, et Monsieur Gérard MERGUI, associés représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Julien ROSSEEL, représentant la SARL HALE BOPP, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

AB
ES
34

OK
AT

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Brigitte BERGEMIN de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société:

Monsieur Alexis MOUSSERIN
Né le 12 mai 1979 à MOULINS (Allier),
De nationalité française,
Demeurant 35 Chemin de Ravard 03000 AVERMES

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Alexis MOUSSERIN déclare qu'il accepte les fonctions de ~~gérant~~ ^{Président} et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

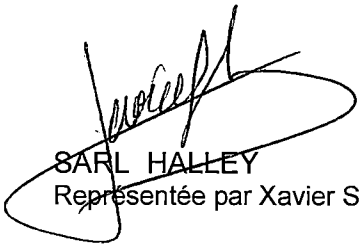
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Brigitte BERGEMIN


SARL HALLEY
Représentée par Xavier SOLA

Les scrutateurs


Gérard MÉRGUI

Le secrétaire
SARL HALÉ BOFF
Représentée par Julien ROSSEEL

Alexis MOUSSERIN¹

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président.*

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de président »